# Déclaration de périmètre et gouvernance du projet ISO 27001

## 1. Périmètre du SMSI

Le périmètre du Système de Management de la Sécurité de l’Information (SMSI) couvre les entités, processus, et sites suivants :  
  
- Entités incluses : [à compléter]  
- Processus concernés : [à compléter]  
- Sites couverts : [à compléter]  
  
Ce périmètre a été défini selon les critères suivants :  
- Sensibilité des informations traitées  
- Activités critiques de l’entreprise  
- Interactions avec des tiers ou des partenaires  
  
Les entités ou processus suivants sont exclus du périmètre : [à compléter] (avec justification)

## 2. Objectifs du SMSI

- Protéger les informations critiques de l’entreprise contre les menaces internes et externes  
- Garantir la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité des données  
- Répondre aux exigences des clients, partenaires et régulateurs  
- Mettre en place une démarche d’amélioration continue en matière de cybersécurité

## 3. Gouvernance du projet

Un comité de pilotage a été mis en place pour superviser la démarche ISO 27001.  
  
Composition du COPIL :  
- Direction générale  
- Direction des systèmes d’information  
- Responsable RH  
- Référents métiers [à préciser]  
  
Le COPIL se réunit [mensuellement / bimensuellement] pour suivre l’avancement, lever les points de blocage et valider les livrables clés.

## 4. RACI des principales activités

Chaque activité du projet est documentée selon une matrice RACI :  
- Responsable : qui fait  
- Relecteur : qui valide  
- Consulté : qui donne son avis  
- Informé : qui est tenu au courant  
  
Une version complète du RACI est fournie dans le fichier Excel joint au plan projet.